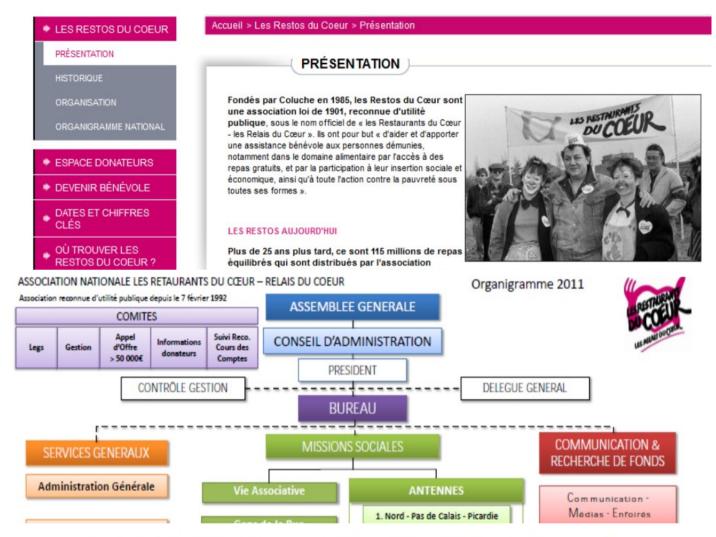
## Les associations :





Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association : (http://www.legifrance.gouv.fr)

Article 1 :

L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations.

## Article 2:

Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable, mais elles ne jouiront de la capacité juridique que si elles se sont conformées aux dispositions de l'article 5.

# Article 3:

Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du gouvernement, est nulle et de nul effet.

#### Article 5:

Toute association [...] devra être rendue publique par les soins de ses fondateurs.

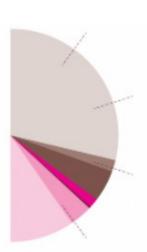
La déclaration préalable en sera faite à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association aura son siège social. Elle fera connaître le titre et l'objet de l'association, le siège de ses établissements et les noms, professions et domiciles et nationalités de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration. Un exemplaire des statuts est joint à la déclaration. Il sera donné récépissé de celle-ci dans le délai de cing jours, [...]

L'association n'est rendue publique que par une insertion au Journal officiel, sur production de ce récépissé.

# À QUOI ONT SERVI 100 EUROS DE RESSOURCES ?

2011/2012

57.5 %	Distribution Alimentaire
3,5 %	Divers
9.6 %	Fonds Propres
2.9 %	Charges liées aux concerts des Enfoirés et aux CD/DVD
0.4 %	Formation des bénévoles
6.9 %	Frais généraux
19.2 %	Actions d'insertion et pilotage des actions

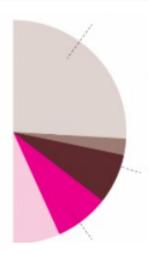


SEULEMENT
6.9%
F EDAIS GENERALIS

# D'OÙ PROVIENNENT 100 EUROS DE RESSOURCES ?

2011/2012

51.9 %	Dons et Legs	
4,7 %	Produits divers et financiers	
14.4 %	Concert des Enfoirés, ventes de CD/DVD, etc.	
15.6%	Autres organismes	
	Union Européenne	



Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association : (http://www.legifrance.gouv.fr)

#### Article 6:

Toute association régulièrement déclarée peut, sans aucune autorisation spéciale, ester en justice, recevoir des dons manuels ainsi que des dons d'établissements d'utilité publique, acquérir à titre onéreux, posséder et administrer, en dehors des subventions de l'État, des régions, des départements, des communes et de leurs établissements publics :

- 1° Les cotisations de ses membres [...]
- 2° Le local destiné à l'administration de l'association et à la réunion de ses membres ;
- 3° Les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement du but qu'elle se propose.

